

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 89 du 10 décembre 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 9

CIRCULAIRE N° 1572/ARM/DSEO/SDO2

portant abrogation de textes.

Du 25 novembre 2021

CIRCULAIRE N° 1572/ARM/DSEO/SDO2 portant abrogation de textes.

Du 25 novembre 2021

NOR A R M E 2 1 0 2 8 7 3 C

Texte(s) abrogé(s) :

- [Circulaire N° 8100/DEF/DCSEA/SDO/SDO2 du 20 février 2017 relative à la tenue des registres de réservoirs par les chefs de dépôts du service des essences des armées.](#)

Référence de publication :

1. ABROGATION.

Le texte énuméré ci-après est abrogé :

[CIRCULAIRE N° 8100/DEF/DCSEA/SDO/SDO2 du 20 février 2017](#) relative à la tenue des registres de réservoirs par les chefs de dépôts du service des essences des armées.

2. PUBLICATION.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*L'ingénieur général de 1^{re} classe,
directeur du service de l'énergie opérationnelle,*

Jean-Charles FERRÉ.